Département de l'Isère

Commune de SAINT-AREY

Schéma directeur d'assainissement

Zonage d'assainissement collectif et non collectif

Zone d'assainissement collectif

- Assainissement collectif existant
- Réseau unitaire existant gravitaire
- Projets d'amélioration de l'assainissement collectif existant à court, moyen, long terme
- Réseau EU à créer
- STEP à créer

Zone d'assainissement non collectif

- Assainissement non collectif
- Fossé
- Réseau EP

Divers

- Bassin, fontaine, lavoir
- Zone humide

Date : Mars 2018
Echelle : 1/4000
Fichier : Alt_Saint_Arey.dwg
Dessin : C. DUPLAN

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel. 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

« Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés » « Reproduction interdite »

RECAPITULATIF des PROJETS D'AMELIORATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PROJETS	OBJECTIF	COÛTS
Création d'une STEP (80 E.H.) pour le secteur Village	Moyen Terme	222 455 € HT
Création d'une STEP (50 E.H.) pour le secteur La Beaume	Long Terme	168 742 € HT
TOTAL :		391 197 € HT

Attention: les tracés de réseaux à créer sont indicatifs et doivent être confirmés par des levés topographiques.

Réglementation de l'Assainissement Non Collectif

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC POSSIBILITE D'INFILTRATION DES EAUX DANS LES SOLS DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

Saumon* : Terrain moyennement perméable dès la surface, pente moyenne.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé Rejet dans des tranchées d'épandage.

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC REJET DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

Orange* : Terrain moyennement perméable.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé
-> En cas de manque de place:
Filière conseillée: Filière compacte ou "innovantes"
Voir la liste des produits homologués dans le rapport "Cartes d'aptitudes des Sols et des Milieux" et dans les filières techniques ci-jointes.

Rouge* : Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de déstabilisation.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé étanche – Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
-> En cas de manque de place ou topographie difficile:
Filière conseillée: Filière compacte ou "innovantes"
Voir la liste des produits homologués dans le rapport "Cartes d'aptitudes des Sols et des Milieux" et dans les filières techniques ci-jointes.

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif".

Le service public d'assainissement non collectif du SIGREDA tient à la disposition des pétitionnaires, des cahiers des charges précisant pour chaque filière, les règles techniques d'implantation et de conception à respecter. Lors de l'instruction de tout projet d'assainissement non collectif, ce service a le droit de demander au pétitionnaire une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif proposé. En cas de doute avéré sur les propositions techniques faites par le pétitionnaire ou si le pétitionnaire souhaite réaliser une autre filière que celle préconisée par cette carte, une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif sera exigée.

CLARET
CHAPENDY
FOND CLOS
FOURNEAU
ROCHE BERLAND
LES CLOS
CHAMP SELEROUX
CHAMP REAZ
CHATELARAT
LES SAGNES
COMBERON ENTRECET
LES SAVELS
Captage des Sagnes
LE PONTEY
MARGARAT
Combe du Rivet
CHANAVARI
RACHAIS
Ruisseau des Sagnes
REVOIRETTE
COTE ROUGE
SERRE CHAUVET
Ruisseau de Pellenfrey
DE=0 l/s
NEC= 0 EH
IS= 31 / 0
6/18 dont auberge (1/6EH)
12/24
Captage du Moulin
HAMEAU DE PELLENFREY
GENEVRAY
RAVASSIER
COMBA NEVOUZA
LE MOULIN
Ø 250 PVC
Ruisseau des Sagnes
DE=0 l/s
NEC= 0 EH
IS= 37 / 0
2/6
Combe Nevouze
LA GARDETTE
Ruisseau de Mayres
LE SABOT
LE MAS
SERRE DU GRAND BOIS
COMBE FAVIER
LES CHAMBRES
LA PARA
MORETTE
FOURNACHERE
LA COTE
LES AYARDS
Captage de la Beaume
1/3
2
LE VILLAGE
STEP 80 E.H.
LA BEAUME
MAUPAS
6/18
LES PLANTEES
Combe des Chambres
CORTIER
STEP 50 E.H.
28/84
DE=0 l/s
NEC= 0 EH
IS= 18 / 0
CHAMP GIEN
RIVOIRE
Le Drac
DE=10 000 à 12 000 l/s
NEC= 320 000 à 385 000 EH max.
IS= 166 + communes du bassin versant amont / 320 000

Le village
2016 : 28 logements / 56 EH
PC probable : 8
2026 : 36 logements / 72 EH

Objectif : Moyen Terme

LE VILLAGE
Assainissement Collectif Futur

Création d'un réseau d'eaux usées	61 920 € HT
Installation d'un déversoir d'orage	5 000 € HT
Création d'une STEP de 80 E.H.:	135 000 € HT
-> Coût total Réseau :	*61 920 € HT*
-> Imprévus réseau (5%) :	*3 096 € HT*
-> Divers réseau (10% Tvx + Imprévus) :	*6 502 € HT*
-> Coût total déversoir d'orage :	*5 000 € HT*
-> Imprévus déversoir d'orage (5%) :	*250 € HT*
-> Divers deversoir d'orage (15% Tvx + Imprévus) :	*788 € HT*
-> Coût total STEP :	*135 000 € HT*
-> Imprévus STEP (5%) :	*6 000 € HT*
-> Divers STEP (15% Tvx + Imprévus) :	*21 263 € HT*
-> Coût global :	*222 455 € HT*

La Beaume
2016 : 15 logements / 30 EH
PC probable : 8
2026 : 23 logements / 46 EH

Objectif : Long Terme

LA BEAUME
Assainissement Collectif Futur

Création d'un réseau d'eaux usées	23 256 € HT
Installation d'un déversoir d'orage	5 000 € HT
Création d'une STEP de 50 E.H.:	112 500 € HT
-> Coût total Réseau :	*23 256 € HT*
-> Imprévus réseau (5%) :	*1 163 € HT*
-> Divers réseau (10% Tvx + Imprévus) :	*2 442 € HT*
-> Coût total déversoir d'orage :	*5 000 € HT*
-> Imprévus déversoir d'orage (5%) :	*250 € HT*
-> Divers déversoir d'orage (15% Tvx + Imprévus) :	*788 € HT*
-> Coût total STEP :	*112 500 € HT*
-> Imprévus STEP (5%) :	*5 625 € HT*
-> Divers STEP (15% Tvx + Imprévus) :	*17 718 € HT*
-> Coût Global :	*168 742 € HT*

Echelle
0 50 100 m